

## APPEL D'OFFRE CONTRATS DOCTORAUX 2023-2026

L'école doctorale SHAL ouvre à compter du **1<sup>er</sup> juin 2023** son appel d'offre aux candidat·e·s à un contrat doctoral établissement financé par dotation ministérielle. Cet appel est réservé aux candidat·e·s à une première demande d'inscription en thèse, titulaires avec la mention BIEN d'un master (recherche ou professionnel) dont le mémoire aura été soutenu **avant le 5 Juillet 2023**. Noter que le contrat de travail ne pourra commencer qu'après délivrance du diplôme de master (entre septembre et décembre).

Votre candidature est à déposer directement via la plateforme ADUM à partir du **1<sup>er</sup> juin** jusqu'au **27 juin 2023, 23:59**.

**LIEN pour le dépôt du dossier :** <https://adum.fr/candidature/>

### DOSSIER

Le dossier qui sera examiné par les membres de la commission de sélection comprendra :

- Un **CV** d'une à deux pages comportant mention de l'activité scientifique passée et faisant une présentation brève du projet d'orientation professionnelle.
- Un **projet de recherche** de 5 pages (références bibliographiques non comprises) à destination d'un panel interdisciplinaire mentionnant la thématique de recherche et faisant une revue de littérature aboutissant à une problématique et une hypothèse de travail. La description de la méthodologie envisagée peut s'adresser aux spécialistes du domaine. Le projet intègre un calendrier prévisionnel (e.g., un graphique de Gantt) attestant de la faisabilité du projet en 3 ans.
- Un courrier comportant l'**avis motivé du directeur ou de la directrice de thèse** validant le projet de thèse et notifiant son insertion dans les axes de recherche du laboratoire. Le futur directeur veillera à préciser le rôle d'une co-direction éventuelle ou d'une cotutelle. Afin de renseigner la capacité d'encadrement des encadrants, ce courrier détaillera obligatoirement le nombre de doctorants dirigés par chacun des encadrants, leur année d'inscription et les financements acquis pour ces doctorants.
- L'**accord du directeur ou de la directrice du laboratoire d'accueil**, stipulant que la candidature a fait l'objet d'une présélection au niveau du laboratoire (son accord peut être apposé sur le même courrier que celui du directeur ou de la directrice de thèse).
- L'attestation de réussite au master délivrée par la scolarité ou par courrier du responsable du diplôme indiquant la mention obtenue au master. **La règle de calcul de la mention au diplôme doit suivre celle implémentée par la scolarité.** La mention peut être calculée en fonction de l'ensemble des notes obtenues à l'exception de la note de mémoire s'il n'a pas encore été soutenu au moment du dépôt du dossier. **Les candidat·e·s ne peuvent prétendre au financement en lien avec le présent appel que sous la condition d'une mention Bien au Master.** L'offre de contrat ne sera honorée que sous la condition où une mention Bien au diplôme de master est définitivement décernée par le jury de diplôme, mais les étudiants peuvent être admissibles aux auditions sur la base d'un relevé provisoire de notes.
- Une attestation du/des département/s concerné/s de l'**attribution d'une charge d'enseignement** cumulée équivalente à 64h par année (36h minimum), uniquement pour les candidat·e·s souhaitant obtenir un Doctorat sous Contrat avec Mission d'Enseignement (DCME). La transmission de cette attestation dans le dossier se traduit par une demande implicite de DCME (en l'absence de demande de DCME au moment de la création du contrat, l'option DCME peut être formulée l'année suivante). Sans ce

type de contrat, des vacances d'enseignements correspondant à un volant d'heures moindre (à hauteur de 36h par an) seront néanmoins possibles en l'absence de DCME.

Les dates sont impératives et la commission se réserve le droit d'écarter tout dossier incomplet. Noter qu'un·e candidat·e ne doit jamais avoir été inscrit·e en thèse au préalable. Néanmoins il n'y a pas de limite d'âge et le diplôme de Master peut être antérieur à l'année en cours.

### PRÉSÉLECTION

En raison du faible nombre de contrats qui peuvent être alloués chaque année, chaque unité de recherche ne pourra transmettre que trois candidatures (peu importe si les candidat·e-s sont dirigés par un·e même HDR). Les laboratoires qui seraient potentiellement en mesure de présenter plus de trois candidat·e-s sont invités à procéder à une **présélection**. Aucun candidat ne peut donc postuler spontanément au financement sans avoir passé cette étape de pré-sélection au sein de leur laboratoire, et sans avoir l'accord explicite du directeur ou de la directrice de laboratoire.

### AUDITIONS

Les candidat·e-s retenu·es à l'issue de la présélection des dossiers seront auditionné·e-s **entre le 5 juillet et le 6 juillet 2023, entre 08h00 et 21h00** par une commission de sélection ad hoc dont la liste des membres est disponible sur demande. **Les auditions, obligatoires, pourront se tenir en distanciel par visio-conférence en cas de raison médicale, ou en cas de résidence à l'étranger.** Cette commission qui aura pris connaissance de l'ensemble des dossiers évaluera notamment :

- la capacité des candidat·e-s à présenter leur champ de recherche à un panel interdisciplinaire.
- la capacité des candidat·e-s à présenter leur aptitude à conduire leur recherche sur la base de leur formation antérieure, à en maîtriser les méthodes et à orienter leur travail en vue de leur projet professionnel.
- l'adéquation du projet avec les priorités thématiques du laboratoire et les conditions d'accueil au sein du laboratoire (e.g., disponibilité du matériel nécessaire à la méthodologie à mettre en oeuvre), et éventuellement son adéquation avec des axes de recherches plus larges au sein de l'Université Côte d'Azur. Cette présentation de l'environnement du projet se voudra minimaliste, afin de ne pas occulter le projet lui-même. Le jour de l'audition, il conviendra de présenter le plus brièvement possible les structures au sein desquelles se situe le projet. Noter que tous les projets n'ont pas vocation à s'insérer dans des axes de recherche multiples : il s'agit essentiellement d'un appel à projets blancs.

Chaque candidat·e présentera son projet en 10 minutes maximum. Elle ou il sera ensuite interrogé·e par les membres de la commission de sélection pendant 10 à 15 minutes.

Une audition en anglais est possible. Pour une audition à distance ou en anglais, merci de bien vouloir prévenir le directeur de l'ED **avant le 3 juillet**, en mettant en copie [ed-shal@univ-cotedazur.fr](mailto:ed-shal@univ-cotedazur.fr). L'École doctorale se réserve le droit de conduire les auditions en visio intégrale en raison, par exemple, d'une éventuelle crise sanitaire (le cas échéant, les candidat·e-s seront prévenu·e-s avant le 5 juillet).

Pour l'audition, un support de type PowerPoint est fortement recommandé. Un fichier pdf doit obligatoirement être fourni en cas d'incompatibilité du fichier PowerPoint (pour rappel, tout pdf peut être présenté en plein écran). Les fichiers PowerPoint ET pdf (ou pdf seulement) devront impérativement être envoyés au directeur de l'ED à



Fabien.MATHY@univ-cotedazur.fr **avant la veille des auditions à 13:00**, en mettant en copie [ed-shal@univ-cotedazur.fr](mailto:ed-shal@univ-cotedazur.fr). Si l'audition se tient en anglais, les diapositives doivent être rédigées en français. Les candidat·es ne sont pas autorisé·es à modifier la présentation envoyée la veille. Si l'audition a lieu en présentiel, les candidat·e·s devront se munir le jour de l'audition d'une clé USB contenant leur présentation au format pdf et au format PowerPoint au cas où leur fichier envoyé la veille soit compromis.

À l'issue des auditions, la commission de sélection procédera au classement des candidat·e·s sélectionné·es par un vote à bulletin secret.

L'annexe doit être consultée pour connaître les détails du présent appel.

Le directeur de l'École Doctorale, Fabien Mathy

École Doctorale SHAL Sociétés, Humanités, Arts et Lettres  
98 bd Edouard HERRIOT BP 3209, 06204 Nice Cedex 3  
Tél: 04 89 15 17 96 / [ed-shal@univ-cotedazur.fr](mailto:ed-shal@univ-cotedazur.fr).

## ANNEXE : RÈGLES POUR LA SÉLECTION DES CANDIDAT·E·S AUX CONTRATS DOCTORAUX

Les dossiers en vue de l'obtention d'un contrat doctoral sont sélectionnés selon des critères d'excellence. Nous attirons particulièrement l'attention des candidat·e·s sur les points suivants concernant la rédaction de leur dossier et la tenue des auditions.

- Le projet à destination d'un panel interdisciplinaire doit distinguer clairement :
  - Un **titre**.
  - Une liste de **mots-clés** permettant de situer la recherche prévue.
  - La **revue de littérature scientifique** de la discipline se rapportant au sujet proposé.
  - La mise en valeur de l'originalité de la démarche entreprise par le ou la candidat·e et les perspectives de résultats attendus, en précisant une **problématique** et une **hypothèse de travail**. Exposer avec clarté et simplicité (en évitant le jargon théorique accessible aux seuls spécialistes) l'intérêt du sujet.
  - La **démarche méthodologique** utilisée pour la recherche, en détaillant le plus possible les instruments utilisés et le terrain d'observation (surtout s'il implique des séjours hors de l'académie de Nice), en soulignant éventuellement la mise en œuvre d'analyses innovantes. Exposer avec précision les méthodes d'investigations envisagées (e.g., échantillon de personnes retenues pour les enquêtes, types d'archives, expérimentations envisagées, etc.)
  - Le **calendrier prévisionnel** attestant de la **faisabilité temporelle et matérielle** du projet en 3 ans. Fournir un échéancier échelonnant les phases de travail. Préciser le financement des missions prévues, et préciser la disponibilité du matériel requis. Les autorisations d'un comité d'éthique doivent être clairement décrites comme étant « acquises » ou « en cours de demande » (avec les délais

probables le cas échéant). Un projet de thèse ne peut pas être tributaire d'incertitudes. Préciser une méthode alternative si un risque lié à la faisabilité est identifié.

- Le volume attendu correspond à 5 pages (**références bibliographiques** non comprises, ou 6 pages environ si les références sont insérées en notes de bas de page), sans ajout d'annexes. Les références, si listées en fin de projet, doivent être citées dans le corps même du texte (il ne s'agit pas de fournir une simple bibliographie d'orientation).
- La commission de sélection est un panel interdisciplinaire constitué par les membres titulaires du conseil de l'ED SHAL (i.e., les directeurs ou directrices des unités de recherche rattachées à l'École Doctorale), les membres extérieurs à titre scientifique du conseil de l'ED et les invités permanents représentant les EUR d'Université Côte d'Azur associées à l'ED SHAL. Seuls les directeurs ou directrices d'unités de recherche ont droit de vote. La commission de sélection procède également à la distribution des missions complémentaires d'enseignement, sur justificatif des besoins des départements concernés.
- Au moment de l'audition, le candidat·e ne reproduira pas verbatim l'énoncé de son dossier, mais sera invité à :
  - souligner l'apport du projet à la connaissance scientifique et l'originalité du projet de thèse ;
  - mettre en évidence le cadre théorique, les techniques d'investigation, les résultats attendus et leur portée éventuelle ;
  - indiquer clairement l'organisation des principaux temps de la recherche par rapport à un calendrier de préparation de la thèse qui ne peut excéder 3 ans.
  - La seconde partie de l'audition est un entretien avec la commission de sélection. La commission de sélection posera des questions permettant de préciser l'orientation du sujet par rapport à l'état des connaissances théoriques dans la discipline ou des disciplines connexes, de compléter les informations bibliographiques, ou de préciser les méthodes de recherche envisagées ou ses alternatives.